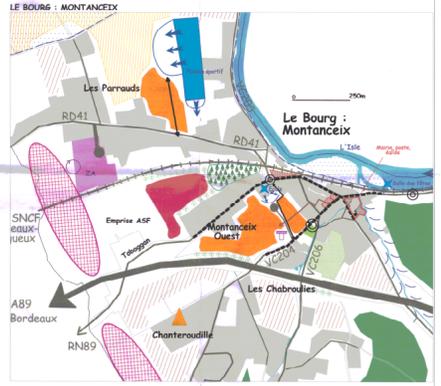
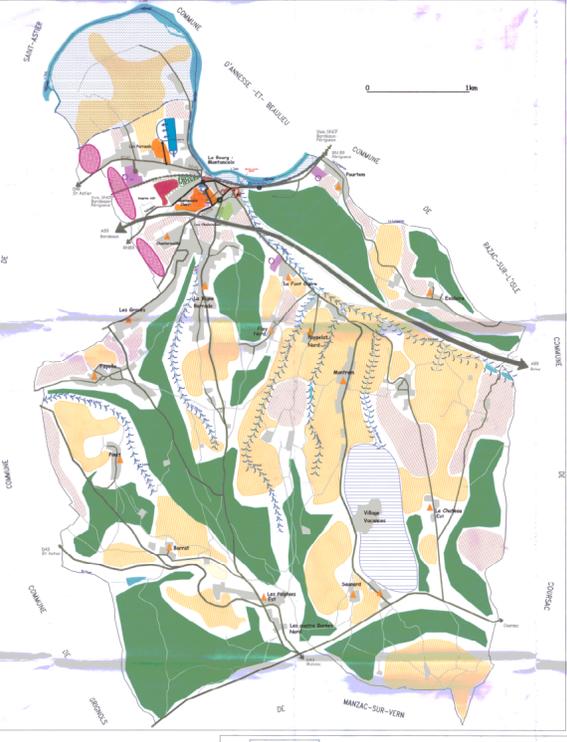
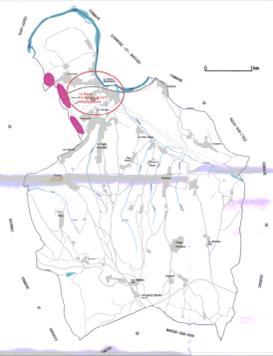


- LES OBJECTIFS PRINCIPAUX :**
- 1- Accueillir environ 600 habitants
 - 2- Développer et restructurer le centre urbain de Montanceix
 - 3- Ne pas négliger qualitativement et quantitativement l'habitat éparé
 - 4- Préserver et mettre en valeur l'environnement communal, le cadre de vie



- L'EXISTANT :**
- Les espaces urbains
 - Les activités économiques et sites économiques
 - La centralité d'équipements de sports
 - Les pôles secondaires d'équipements (Ecoles, salle des fêtes)
 - Parcs et jardins
 - La centralité de services
 - Les nœuds commerciaux

- LE PROJET :**
- Vers un développement limité et restructurant :**
- La création de nouveaux quartiers mixtes en périphérie inondable des centres d'intérêts et de vie
 - Le confortement limité de certains écarts
- La préservation et le confortement du tissu artisanal, commercial :**
- Rendre possible l'évolution sur place des activités artisanales
 - Créer une petite zone artisanale
 - Mettre en place un petit centre commercial
 - Favoriser l'entretien et l'évolution des sites d'extraction
- L'amélioration et la sécurisation des déplacements, la mise en relation des quartiers :**
- La requalification et la sécurisation de certaines entrées d'agglomération et de certaines interactions (traitement paysager favorisant leur identification...)
 - La requalification et la mise en valeur des principaux axes urbains (réalisation d'un traitement urbain et paysager de la voirie et de ses abords et de certains espaces publics)
 - La création et l'aménagement de nouveaux cheminsements de liaison, la mise en valeur de ceux préexistants
 - La création de nouvelles voies
- Gérer les risques :**
- La protection stricte des zones inondables
- La protection et la mise en valeur du cadre de vie :**
- La mise en place d'espaces temps végétalisés
 - La préservation des grands ensembles boisés
 - La mise en valeur des espaces publics du centre de Montanceix
 - Une protection souple des espaces naturels plus basés
 - La création d'un parc paysager
 - La préservation de certaines vallées
- La mise en adéquation des équipements avec les évolutions projetées :**
- L'agencement progressif du plateau sportif et de loisirs, des équipements scolaires
 - La mise en place d'un parc de stationnement paysager
 - La mise en valeur et le confortement du village-vacances
- La préservation des espaces à forte valeur agromonticole**

Département de la Dordogne
Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE MONTREM

Le PADD

Bureau d'études : Environnement - Urbanisme
Assésiment - Valorisation Agricole - Droit Agromonticole

Date : 09/10/2004 Mairie n° 10532005 Echelle :
Dessiné par : S.BENAZZA Chargé de l'Urbanisme/Urbanisme - PADD - 2004 - Aug